

**Comité syndical
Syndicat Mixte des Eaux de Miage**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL**

SEANCE DU VENDREDI 12 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt quatre, le 12 avril à 14 heures, le Comité Syndical Mixte des Eaux de Miage, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Julien AUFORT, Président.

- Membres titulaires présents : Messieurs Julien AUFORT, Président, Claude CHAMBEL, Vice-Président, Stéphane ALLARD, Jean-Michel PAGET, Serge REVENAZ, Christian CHALLAMEL.

- Membres suppléants avec voix délibérative : Messieurs Patrice BIBIER, Julien LEBEY.

- Membres titulaires excusés : Messieurs Gabriel GRANDJACQUES, Vice-Président, Rémi BOUTROIS, Mesdames Véronique CLEVY, Amandine ROSSET.

Il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance, conformément aux articles L.5211-1 et L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales.
Patrice BIBIER pour remplir ces fonctions, les a acceptées.

ADMINISTRATION GENERALE <u>Objet</u> : Vote du budget primitif – exercice 2024	n°2024-6
---	-----------------

Nombre de membres ayant voix délibérative

Afférents au Conseil Syndical : 12

En exercice : 12

Quorum : 7

Présents : 8

Procurations : 0

Votants : 8

Délibération rendue exécutoire compte-rendu de sa réception en Préfecture le :
et de sa publication le 16 avril 2024

Rapporteur : Monsieur le Président

Vote du budget primitif – exercice 2024

Monsieur le Président expose :

Faisant suite au vote du débat d'orientations budgétaire 2024,

Le Conseil Syndical est invité à se prononcer sur le vote du budget primitif de l'exercice 2024.

DELIBERE

Note de présentation du Budget Primitif 2024

SECTION D'EXPLOITATION

Le budget d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 693 100 €.

Les dépenses

Les dépenses d'exploitation, arrêtées à 693 100 €, sont constituées des dépenses à caractère général, des dépenses de personnel, du compte de dépenses imprévues, du virement à la section d'investissement et des dotations aux amortissements.

Les dépenses à caractère général sont évaluées à 82 000 € et se décomposent comme suit :

Fournitures non stockables	3 800 €
Entretien et réparation réseau	17 000 €
Maintenance	18 000 €
Assurances	1 200 €
Etudes et recherches	800 €
Réception	400 €
Frais de télécommunications	800 €
Redevances prélèvement ag bassin	40 000 €
Total	82 000 €

Les charges de personnel sont prévues à 17 500 € dont 16 200 € en frais de personnel et 1 300 € au bénéfice de la Commune de Saint-Gervais.

Le compte de dépenses imprévues est arrêté à la somme de 5 600 €

Le virement à la section d'investissement est fixé à 460 000 €.

Les dotations aux amortissements sont évaluées à la somme de 128 000 €.

Les recettes

Les recettes d'exploitation, arrêtées à 693 100 €, sont la redevance facturée (40 000,62 €), les participations des deux entités constituantes perçues par le syndicat suivant les coefficients de participation (270 000 €) le résultat reporté (356 999,38€) et les reprises de subventions d'investissement (26 100 €).

SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à 621 884,40 €.

Les dépenses

Les dépenses prévisionnelles d'investissement s'établissent à 621 884,30 €. Elles sont détaillées comme suit :

Objet	Crédits nouveaux	Restes à réaliser
Déficit	20 337,10€	
Compte de dépenses imprévues	7 447,30 €	
Reprise de subventions	26 100 €	
Emprunts	0 €	
Installations pompage	40 000 €	
Etude ressource	270 000 €	0 €
Réseau non affecté	228 000 €	
Amélioration du réseau	30 000 €	
Total	621 884,40€	0 €

Les recettes

Les recettes prévisionnelles d'investissement arrêtées à 621 884,40 € sont détaillées comme suit :

Objet	Crédits nouveaux	Restes à réaliser
Mise en réserves	0 €	
Virement	460 000 €	
Subvention	0 €	33 884,40 €
Amortissements	128 000 €	
Total	588 000 €	33 884,40 €

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, **ADOpte**, cette proposition à l'**UNANIMITE** des suffrages exprimés.

Le Secrétaire de séance


Patrice BIBIER

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

**SYNDICAT INTER-
COMMUNAL
DES EAUX DE
MIAAGE**

- Commune de St Gervais Les Bains Le Président,
- Syndicat des eaux Combloux,
Domency et Demi-Quartier
BP. 43-74170 ST GERVAIS LES BAINS

Julien AUFORT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat